



sarreguemines

LISTE DES DELIBERATIONS
42^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 30 juin 2025

Le Conseil Municipal :

1	<p>Approuve sous 33 voix pour 1 abstention</p> <p><u>Approbation du procès-verbal de la 41^{ème} séance du Conseil Municipal</u></p> <p>- le procès-verbal de la 41^{ème} séance du Conseil Municipal du 19 mai 2025.</p>																																																																
2	<p>Décide sous 34 voix pour</p> <p><u>Composition du conseil communautaire de la CASC fixée dans le cadre d'un accord local</u></p> <p>- de valider l'accord local fixant à quatre-vingt (80) le nombre de sièges du conseil communautaire de la CASC</p> <p>- de répartir comme suit le nombre de sièges communautaires entre les communes membres après le renouvellement des conseils municipaux de mars 2025 :</p> <table border="1" data-bbox="311 1030 1013 2049"><thead><tr><th>Communes</th><th>Nombre de sièges</th></tr></thead><tbody><tr><td>Sarreguemines</td><td>22</td></tr><tr><td>Sarraube</td><td>5</td></tr><tr><td>Grosbliedestroff</td><td>4</td></tr><tr><td>Puttelage-aux-Lacs</td><td>3</td></tr><tr><td>Woustviller</td><td>3</td></tr><tr><td>Hambach</td><td>3</td></tr><tr><td>Rouhling</td><td>2</td></tr><tr><td>Willerwald</td><td>2</td></tr><tr><td>Neufgrange</td><td>2</td></tr><tr><td>Hundling</td><td>2</td></tr><tr><td>Rémelfing</td><td>2</td></tr><tr><td>Holving</td><td>2</td></tr><tr><td>Sarreinsming</td><td>2</td></tr><tr><td>Rémering-lès-Puttelage</td><td>2</td></tr><tr><td>Bliesbruck</td><td>1</td></tr><tr><td>Saint-Jean-Rohrbach</td><td>1</td></tr><tr><td>Wiesviller</td><td>1</td></tr><tr><td>Loupershouse</td><td>1</td></tr><tr><td>Zetting</td><td>1</td></tr><tr><td>Hilsprich</td><td>1</td></tr><tr><td>Lixing-lès-Rouhling</td><td>1</td></tr><tr><td>Le Val-de-Guéblange</td><td>1</td></tr><tr><td>Ippling</td><td>1</td></tr><tr><td>Kalhausen</td><td>1</td></tr><tr><td>Wittring</td><td>1</td></tr><tr><td>Woelfling-lès-Sarreguemines</td><td>1</td></tr><tr><td>Grundviller</td><td>1</td></tr><tr><td>Blies-Guersviller</td><td>1</td></tr><tr><td>Siltzheim</td><td>1</td></tr><tr><td>Frauenberg</td><td>1</td></tr><tr><td>Blies-Ébersing</td><td>1</td></tr></tbody></table>	Communes	Nombre de sièges	Sarreguemines	22	Sarraube	5	Grosbliedestroff	4	Puttelage-aux-Lacs	3	Woustviller	3	Hambach	3	Rouhling	2	Willerwald	2	Neufgrange	2	Hundling	2	Rémelfing	2	Holving	2	Sarreinsming	2	Rémering-lès-Puttelage	2	Bliesbruck	1	Saint-Jean-Rohrbach	1	Wiesviller	1	Loupershouse	1	Zetting	1	Hilsprich	1	Lixing-lès-Rouhling	1	Le Val-de-Guéblange	1	Ippling	1	Kalhausen	1	Wittring	1	Woelfling-lès-Sarreguemines	1	Grundviller	1	Blies-Guersviller	1	Siltzheim	1	Frauenberg	1	Blies-Ébersing	1
Communes	Nombre de sièges																																																																
Sarreguemines	22																																																																
Sarraube	5																																																																
Grosbliedestroff	4																																																																
Puttelage-aux-Lacs	3																																																																
Woustviller	3																																																																
Hambach	3																																																																
Rouhling	2																																																																
Willerwald	2																																																																
Neufgrange	2																																																																
Hundling	2																																																																
Rémelfing	2																																																																
Holving	2																																																																
Sarreinsming	2																																																																
Rémering-lès-Puttelage	2																																																																
Bliesbruck	1																																																																
Saint-Jean-Rohrbach	1																																																																
Wiesviller	1																																																																
Loupershouse	1																																																																
Zetting	1																																																																
Hilsprich	1																																																																
Lixing-lès-Rouhling	1																																																																
Le Val-de-Guéblange	1																																																																
Ippling	1																																																																
Kalhausen	1																																																																
Wittring	1																																																																
Woelfling-lès-Sarreguemines	1																																																																
Grundviller	1																																																																
Blies-Guersviller	1																																																																
Siltzheim	1																																																																
Frauenberg	1																																																																
Blies-Ébersing	1																																																																

Ernestviller	1
Kappelkinger	1
Guebenhouse	1
Richeling	1
Nelling	1
Hazembourg	1
Kirviller	1
TOTAL	80

- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

3
Prend acte

Lettre d'intention en faveur de la conclusion d'une convention Armées / Collectivités locales

de la signature du « Courrier d'engagement en faveur de la conclusion d'une convention Armées / Collectivités locales.

4

Adoption du Compte Financier Unique 2024 du budget principal

1) DECIDE

de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection du Président de séance et de recourir au vote à main levée,

2) DESIGNE :

M. Jean-Marc SCHWARTZ en qualité de Président de séance pour l'examen du compte financier unique 2024,

3) APPROUVE

Le compte financier 2024 du Budget Principal 2024 et ses annexes se résumant de la manière suivante :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

**Décide
sous
31 voix
pour
2
oppositions**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 118 304,81	30 604 591,00	39 722 895,81
	Recettes réalisées (1)	B	4 050 825,34	31 632 245,66	35 683 071,00
	Restes à réaliser	C	1 037 809,47	0,00	1 037 809,47
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	9 328 638,52	34 583 939,53	43 912 578,05
	Dépenses réalisées (1)	E	7 597 656,33	29 936 929,61	37 534 585,94
	Restes à réaliser	F	1 124 277,50	0,00	1 124 277,50
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-3 546 830,99	1 695 316,05	-1 851 514,94
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	210 333,71	3 979 348,53	4 189 682,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-3 336 497,28	5 674 664,58	2 338 167,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-86 468,03	0,00	-86 468,03
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-3 422 965,31	5 674 664,58	2 251 699,27

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

4) CONSTATE

Les identités de valeurs de la comptabilité principale et des comptabilités annexes avec le compte de gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable

5) RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser

6) ARRETE

Les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

7) PREND ACTE

De la présence du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune, annexé au compte financier unique, et de la tenue du débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal.

5

Adoption du Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe des Parcs de Stationnement

1) DECIDE :

de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection du Président de séance et de recourir au vote à main levée,

2) DESIGNE :

M. Jean-Marc SCHWARTZ en qualité de Président de séance pour l'examen du compte financier unique 2024,

3) APPROUVE

Le compte financier 2024 du Budget Annexe des Parcs de Stationnement 2024 et ses annexes se résumant de la manière suivante :

Décide
sous
31 voix
pour
1
abstention
1
opposition

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	129 845,42	276 436,00	406 281,42
	Recettes réalisées (1)	B	95 385,42	276 522,33	371 907,75
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	105 565,00	312 933,66	418 498,66
	Dépenses réalisées (1)	E	98 189,09	202 637,64	300 826,73
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 803,67	73 884,69	71 081,02
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-24 280,42	36 497,66	12 217,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	-27 084,09	110 382,35	83 298,26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-27 084,09	110 382,35	83 298,26

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

4) CONSTATE

Les identités de valeurs de la comptabilité principale et des comptabilités annexes avec le compte de gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable

5) RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser

6) ARRETE

Les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Adoption du Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe des Lotissements**1) DECIDE :**

de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection du Président de séance et de recourir au vote à main levée,

2) DESIGNE :

M. Jean-Marc SCHWARTZ en qualité de Président de séance pour l'examen du compte financier unique 2024,

3) APPROUVE

Le compte financier 2024 du Budget Annexe des Lotissements 2024 et ses annexes se résumant de la manière suivante :

Décide
sous
32 voix
pour
1
opposition

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	588 490,64	294 245,32	882 735,96
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	294 245,32	294 245,32	588 490,64
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-294 245,32	0,00	-294 245,32
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-294 245,32	0,00	-294 245,32
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-294 245,32	0,00	-294 245,32

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

4) CONSTATE

Les identités de valeurs de la comptabilité principale et des comptabilités annexes avec le compte de gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable

5) RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser

6) ARRETE

Les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Affectation des résultats 2024

Décide
sous
33 voix
pour
1
opposition

- La reprise partielle ou totale des soldes d'exécution de l'exercice 2024, constatés lors du vote du compte financier unique 2024, comme ci-dessous,
- D'affecter les résultats de l'exercice 2024, le cas échéant, et de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires comme suit,
- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pour le budget principal :

Décide :

Excédent de fonctionnement au 31/12/2024 sans restes à réaliser (RAR) :	5 674 664,58 €
Solde d'investissement au 31/12/2024, avant RAR (compte 001) :	-3 336 497,28 €
❖ RAR en dépenses :	1 124 277,50 €
❖ RAR en recettes :	1 037 809,47 €
Solde d'investissement au 31/12/2024, après RAR :	-3 422 965,31 €

L'excédent de fonctionnement de 5 674 664,58 € est affecté à la couverture du solde d'investissement après RAR à hauteur 3 422 965,31 € (compte 1068), il reste ainsi un montant de 2 251 699,27 €, conservés en report à nouveau de la section de fonctionnement.

Pour le budget parcs de stationnement

Décide :

Excédent de fonctionnement au 31/12/2024 sans restes à réaliser (RAR) :	110 382,35 €
Solde d'investissement au 31/12/2024, avant RAR (compte 001) :	- 27 084,09 €
❖ RAR en dépenses :	0,00 €
❖ RAR en recettes :	0,00 €
Solde d'investissement au 31/12/2024, après RAR :	- 27 084,09 €

L'excédent de fonctionnement est affecté à la couverture du solde d'investissement après RAR à hauteur de 27 084,09 € (compte 1068). Le report à nouveau de la section de fonctionnement est porté à 83 298,26 € (compte 002).

Pour le budget des lotissements

Décide :

Excédent de fonctionnement au 31/12/2024 sans restes à réaliser (RAR) :	0,00 €
Solde d'investissement au 31/12/2024, avant RAR (compte 001) :	-294 245,32 €
❖ RAR en dépenses :	0,00 €
❖ RAR en recettes :	0,00 €
Solde d'investissement au 31/12/2024, après RAR :	-294 245,32 €

La règle d'affectation des résultats pour les budgets annexes des lotissements précise que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'un report destiné à financer les opérations de l'exercice suivant, il n'y a donc pas lieu d'effectuer de virement des excédents de fonctionnement vers la section d'investissement.

Vote d'une AE-CP pour le nettoyage des locaux (écoles et hôtel de ville)

de créer la nouvelle AE/CP suivante :

<p>Décide sous 34 voix pour</p>	<p><u>Nettoyage des locaux (25NETLOC) :</u></p> <p>Cette AE/CP est créée sur une période de 5 ans, de 2025 à 2029 Imputation budgétaire : Compte budgétaire 6283-frais de nettoyage des locaux, aux fonctions 020-211-212 et 288, code opération : 25NETLOC Montant de l'AE/CP : 897 486,- € Crédits de paiement 2025 : 89 385,- € Crédits de paiement 2026 : 217 205,- € Crédits de paiement 2027 : 223 721,- € Crédits de paiement 2028 : 230 433,- € Crédits de paiement 2029 : 136 742,- €</p> <p>- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.</p>																						
<p>9</p> <p>Décide sous 34 voix pour</p>	<p><u>Actualisation de l'état des effectifs permanents 01/07/2025</u></p> <p>- de procéder à la création suivante du tableau des effectifs permanents :</p> <table border="1" data-bbox="256 734 1568 831"> <thead> <tr> <th>FILIERES</th> <th>CREATION</th> <th>SUPPRESSION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Culturelle</td> <td>Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 14/20ème</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Il y a lieu également de solliciter l'ensemble des autorisations nécessaires au recrutement de personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de remplacement d'agents absents du service, - non titulaire en cas de besoin, sur un poste vacant, - saisonnier et occasionnel, 	FILIERES	CREATION	SUPPRESSION	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 14/20ème																	
FILIERES	CREATION	SUPPRESSION																					
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 14/20ème																						
<p>10</p> <p>Prend acte</p>	<p><u>Carte scolaire 2025/2026</u></p> <p>de la carte scolaire 2025/2026 qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retrait du 12ème poste de l'école primaire du Blauberg incluant un dispositif ULIS et deux dispositifs de dédoublement - Retrait du 12ème poste de l'école primaire des Faïenceries incluant un dispositif ULIS et un dispositif UEMA - Retrait du 6ème poste de l'école primaire de Neunkirch. 																						
<p>11</p> <p>Décide sous 34 voix pour</p>	<p><u>Attribution de subventions dans le cadre de l'opération Moselle Jeunesse 2025</u></p> <p>- d'accorder, au titre du projet MOSELLE JEUNESSE 2025, les subventions suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="507 1503 1329 2056"> <thead> <tr> <th>ASSOCIATION</th> <th>Subvention attribuée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Abyss</td> <td>3 200,00</td> </tr> <tr> <td>Aviron Club</td> <td>550,00</td> </tr> <tr> <td>Association Riv'Droite</td> <td>2 500,00</td> </tr> <tr> <td>CSL Beausoleil</td> <td>600,00</td> </tr> <tr> <td>Lutte</td> <td>200,00</td> </tr> <tr> <td>Music Dance Connection</td> <td>300,00</td> </tr> <tr> <td>Musique Municipale</td> <td>1 500,00</td> </tr> <tr> <td>Ludothèque Beausoleil</td> <td>250,00</td> </tr> <tr> <td>Sport Adapté</td> <td>160,00</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>9 260,00</td> </tr> </tbody> </table>	ASSOCIATION	Subvention attribuée	Abyss	3 200,00	Aviron Club	550,00	Association Riv'Droite	2 500,00	CSL Beausoleil	600,00	Lutte	200,00	Music Dance Connection	300,00	Musique Municipale	1 500,00	Ludothèque Beausoleil	250,00	Sport Adapté	160,00	TOTAL	9 260,00
ASSOCIATION	Subvention attribuée																						
Abyss	3 200,00																						
Aviron Club	550,00																						
Association Riv'Droite	2 500,00																						
CSL Beausoleil	600,00																						
Lutte	200,00																						
Music Dance Connection	300,00																						
Musique Municipale	1 500,00																						
Ludothèque Beausoleil	250,00																						
Sport Adapté	160,00																						
TOTAL	9 260,00																						

		<p>Les crédits sont disponibles au budget primitif 2025, sur la ligne « projets jeunesse » au chapitre 65, rubrique 4214, article 65748.</p> <p>- d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer les conventions afférentes.</p>
12		<p><u>Subvention complémentaire à l'association Sarreguemines JUMP</u></p> <p>- le point a été retiré de l'ordre du jour.</p>
13	Décide sous 34 voix pour	<p><u>Convention de groupement de commande - Mise en souterrain des réseaux avenue de la Blies et rue Emile Gentil</u></p> <p>- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Sarreguemines et ENEDIS ainsi que les dispositions de la convention constitutive.</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes à conclure entre la Ville de Sarreguemines et ENEDIS.</p> <p>- de donner tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.</p>
14	Décide sous 34 voix pour	<p><u>Convention de servitudes avec ENEDIS relative au renouvellement de la liaison HTAS entre les postes GALLIENI et CHAMPS DE MARS sur la parcelle communale cadastrée section 72, numéro 0517</u></p> <p>- d'approuver, au profit de la société ENEDIS, les termes de la convention de servitudes relative aux travaux sur la parcelle communale, cadastrée section 72, numéro 0517,</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention ou tout document qui s'y réfère.</p>
15	Prend acte	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s) Ville de Sarreguemines</u></p> <p>- Décisions financières</p> <p>- Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain</p>

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services


 Marc ZINGRAFF
 Maire
 1^{ER} Vice-Président de la Communauté
 d'Agglomération Sarreguemines Confluences
 Conseiller Régional Délégué à la Grande Région
 et au Rayonnement Universitaire Territorial